



■ Page 1 - Edito : Pour un programme foncier régional. AIDL : Une initiative innovante des élus locaux de Lozère. ■ Page 2 - H. Nallet : "Avoir un débat national." ■ Page 3 - Safer : Les enjeux. ■ Page 4 - Implantation du vignoble et surface des parcelles foncières : Une étroite corrélation. ■



O T - D E " Pour un programme foncier régional

« C'est qu'il vous faut ici c'est un programme foncier régional pour 25 ans ! La proposition faite par Henri Nallet à la dernière assemblée générale de la Safer LR en juin 2011 ne manque ni de courage ni de vision. Du courage : lutter contre l'érosion constante des terres agricoles, c'est parfois s'opposer aux intérêts financiers énormes qui sont des leviers dans l'urbanisation de nos meilleures terres agricoles. Une vision éclairée : lutter contre l'éclatement de la propriété foncière c'est offrir aux agriculteurs les moyens nécessaires de produire mieux, à des coûts maîtrisés ; c'est préserver un bien qui fait à la fois la richesse et la beauté de nos territoires ruraux. Si on ne les prend pas en compte, ces enjeux hypothèquent largement non seulement l'avenir de l'agriculture mais encore l'ensemble de notre territoire régional. Comment l'agriculture peut-elle alimenter les hommes quand les meilleures terres sont sacrifiées ? Comment développer l'agriculture méditerranéenne dans la compétition mondiale sans un support foncier adapté ? Il faut un véritable programme foncier pour le territoire régional, accompagné des moyens financiers et humains à la mesure des enjeux. En cela, Henri Nallet a vu juste. C'est ensemble : maires, élus politiques, institutions, agriculteurs et citoyens que nous pouvons faire de cette vision une réalité. J'ai confiance dans nos forces rassemblées.

Dominique GRANIER,
président de la Safer LR

L'AGENCE D'INGENIERIE DE LA LOZERE (AIDL) : une initiative innovante des élus locaux de Lozère



Pour pallier le retrait obligé de l'Etat sur le terrain, les responsables politiques lozériens ont créé l'AIDL.

Un appui aux projets d'aménagement du territoire

Concrètement, l'AIDL pourra répondre aux questions soulevées par les projets d'aménagement des territoires ruraux portés par les élus locaux. Le service proposé par l'AIDL va de l'étude préliminaire ou de faisabilité initiale jusqu'à l'assistance technique, administrative et juridique du projet. Les champs de compétence couverts sont larges puisqu'ils concernent les infrastructures générales, les équipements publics, les équipements à vocation économique, l'environnement, l'urbanisme et la maîtrise du foncier.

Un guichet unique

L'association des maires et la Société d'économie mixte départementale de la Lozère (SELO) animent et coordonnent l'AIDL, celle-ci s'appuie sur des partenaires socioprofessionnels représentatifs des différentes branches de l'économie (Chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers, chambre d'agriculture). En pratique, l'AIDL oriente les demandes des maires vers un réseau d'experts réunis en guichet unique, qui répondent chacun dans leur domaine de compétence.

Ce réseau réunit le Comité départemental du tourisme (CDT), le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'aménagement et d'environnement (CAUE), la SA Lozère

habitation, le Syndicat départemental d'électrification et d'équipement (SDEE), et la Safer Languedoc-Roussillon.

Un mode d'emploi simple

Le porteur de projet saisit l'AIDL en amont du projet d'aménagement qu'il envisage de mettre en œuvre. Il obtient un premier avis gratuit et une aide pour définir le cahier des charges de la mission de l'AIDL.



Voierie rurale, protection des captages d'eau, à qui s'adresser ?

Par la suite et avant un délai de deux mois la commune aura à sa disposition un avis rapide, une étude sommaire ou une expertise selon les besoins exprimés. Dans tous les cas un devis est produit par l'AIDL qui précise le coût de la mission. Enfin, pour sceller les engagements réciproques, il est proposé une forme contractuelle souple, adaptée aux communes et aux EPCI. ■

Contact
xmeyrueix@saferlr.fr

J.-P. Pourquier : un partenariat étroit



J.-P. Pourquier,
président
du Conseil général
de la Lozère.

"Le Département de la Lozère a toujours travaillé étroitement avec la Safer avec la volonté politique de régler les problèmes", a dit Jean-Paul Pourquier, président du Conseil général de la Lozère et administrateur départemental de la Safer.

Et il a évoqué ces problèmes du monde rural : une propriété agricole et forestière très morcelée, la difficulté de trouver du foncier pour s'installer, les besoins de foncier pour l'urbanisation, la propriété sectionnalisée à gérer, l'aménagement de la voirie départementale...

A chaque fois, le Département fait appel à la Safer et s'assure ses services, par convention. Une politique de longue haleine, qui porte ses fruits.

A. Vézinhel : les moyens d'action



A. Vézinhel,
président
du Conseil général
de l'Hérault.

Le Conseil général de l'Hérault, a dit son président, demande à l'Etat de prendre en compte l'action du Département, qui "fait beaucoup dans le domaine foncier." Il s'est inquiété de l'avenir de la taxe départementale pour les espaces naturels sensibles, dont la dévolution aux collectivités territoriales serait menacée, réduisant la capacité de celles-ci à intervenir sur le foncier.

Et il a affirmé la volonté du Département de "conserver à tout prix (la Safer) ce bras de levier sur l'action foncière" et a salué "l'exemplarité et la qualité" de l'action de la Safer.



Les débats de l'assemblée générale de la Safer LR



H. NALLET : "Avoir un débat national"

Pour l'ancien ministre, un débat national sur le foncier est nécessaire pour définir des politiques qui engagent tout le monde.

Le foncier ne doit pas être la préoccupation des seuls agriculteurs ou des seules collectivités territoriales, il faut un vrai débat politique national sur le foncier, a dit l'ancien ministre de l'Agriculture, qui était invité par la Safer Languedoc-Roussillon à l'occasion de ses 50 ans (le 21 juin à Lattes).



Henri Nallet (à d.) : "Il faut un vrai débat politique national sur ce que nous voulons faire de notre terre". Il proposera aux candidats aux présidentielles de s'engager sur ce point.

Constatant la "formidable pression urbaine" qui s'exerce sur l'espace agricole et rural dans tout le Sud-Est, il analyse la logique à l'œuvre : "votre région attire beaucoup de monde, on débarque chez vous et ça rapporte : au secteur bâtiment-travaux publics, aux impôts locaux, à la grande distribution (...). Il y a des intérêts financiers majeurs et divers." Mais ils s'épanouissent au détriment de l'agriculture.

Ce "mouvement destructeur de l'agriculture péri-urbaine et cette agression environnementale détruisent l'équilibre construit en plusieurs siècles. Ils vont à l'encontre de deux tendances de la société : le besoin de sols alimentaires pour nourrir les populations dans les années à venir ; et le réchauffement climatique qui est contradictoire avec le transport d'aliments dans le monde entier."

Pour Henri Nallet, la Safer est un moyen d'affirmer la maîtrise de l'Homme sur tout cela. Mais elle ne peut rien sans des politiques publiques qui renforcent les équilibres nécessaires (entre urbain et rural, entre économie et environnement...), plutôt que de laisser prédominer les intérêts des plus forts.

L'Etat, poursuit-il, a un rôle primordial : il doit se réinvestir dans les problèmes fonciers et y mettre les moyens budgétaires. Il doit aussi faire respecter la réglementation et la cohérence des politiques publiques : à La Haute-sur-Mer, dit H. Nallet, des morts auraient pu être évitées si l'Etat avait joué son rôle de contrôle (des documents d'urbanisme) et si la commune n'avait pas laissé construire en zone à risque.

H. Nallet fait une proposition : élaborer, dans chaque région, un programme foncier à 25 ans, "avec des axes de politique foncière contraignants, opposables". L'un de ces axes pourrait être de protéger les terres de haut niveau agronomique contre l'urbanisation.



Les élus des collectivités ont participé aux débats.

L'ancien ministre annonce alors son intention de proposer aux candidats aux prochaines élections présidentielles de se prononcer sur le bien fondé d'une loi imposant aux Régions d'avoir une telle politique foncière. ■

Contact
rtraver@saferlr.fr

SAFER : les enjeux

La Safer fait face à deux grands enjeux : l'adaptation du foncier aux besoins de l'agriculture ; la préservation de l'espace rural face à la pression urbaine.

Cette journée du cinquantième de la Safer Languedoc-Roussillon a permis de débattre des enjeux auxquels elle doit répondre à l'avenir.

Cela avec les moyens qui sont les siens : elle est aujourd'hui amenée à s'auto-financer à 92 %, mais ses missions de service public restent son objectif principal et sa raison d'être. Le directeur général, Jean-Philippe Tronche, a rappelé les trois grandes missions de la Safer : l'agriculture, l'environnement et le développement local, avec toujours une priorité à l'installation. L'un des grands problèmes fonciers auxquels la Safer doit répondre, dit-il, est le morcellement du parcellaire, en particulier en plaine : il est "un obstacle aux



L'étalement urbain : une réalité en Languedoc-Roussillon.

Autre enjeu, le mitage et la cabanisation aux abords des villes.

La Safer travaille par ailleurs à apporter sa pierre au maintien d'une population permanente et de paysages ouverts en montagne méditerranéenne.

Et elle fait ce qu'elle peut pour freiner l'urbanisation galopante, souvent mal maîtrisée, et l'artificialisation des meilleures terres du point de vue agronomique. Dans ce cadre là plus encore que pour les autres enjeux, c'est surtout un travail de persuasion auprès des décideurs publics que la Safer est amenée à réaliser.

Elle peut apporter aux collectivités territoriales plusieurs atouts qui lui sont propres : une présence permanente sur tout le territoire, la connaissance de l'arsenal réglementaire et technique nécessaire à l'action foncière, la capacité à susciter un consensus collectif. Cela pour "un très faible coût pour le contribuable".

Jean-Philippe Tronche note en même temps les limites de la Safer : financières ("aujourd'hui, avec 65 salariés, notre situation est saine, mais que sera l'avenir ?") et politiques : en dehors de son activité purement agricole, la Safer ne peut intervenir qu'en appui à une politique foncière des collectivités territoriales. ■

Contact
rtraver@saferlr.fr

C. Bourquin : "un pack foncier global"



C. Bourquin,
président
de la Région
Languedoc-
Roussillon.

"L'Etablissement foncier régional, comme la Safer, est l'outil privilégié d'aménagement du territoire", a expliqué Christian Bourquin, président de la Région Languedoc-Roussillon lors de son intervention. Il a souligné en même temps la spécificité de l'EPF : appui foncier dans le cadre de la construction de logements sociaux, de la protection de l'environnement, la prévention des risques, les équipements d'intérêt général.

"L'articulation entre l'EPF et la Safer était importante à définir", poursuit-il. "Ensemble nous avons œuvré pour permettre une intervention foncière complémentaire, conjuguée..."

Il a ensuite annoncé que la Région allait proposer "un pack foncier global aux collectivités territoriales ; le premier opérateur en est la Safer pour les installations agricoles et le développement de projets en milieu rural."

Le président de la Région annonçait ensuite que cette institution "amplifierait son engagement (auprès de la Safer) de façon beaucoup plus forte qu'en 2010".

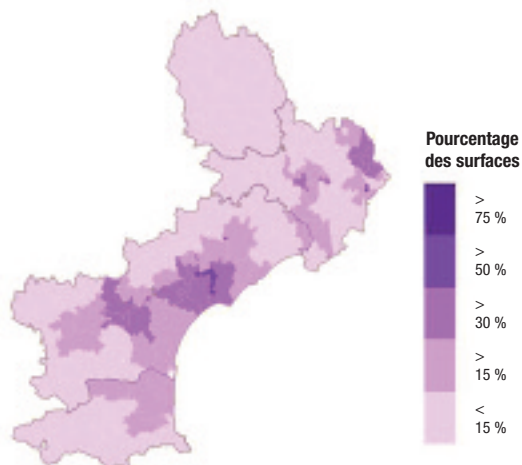
Et il a fixé un objectif commun concernant Aqua 2020 qui consiste à déterminer quelles terres irriguer : "Nous avons un énorme travail à réaliser pour prioriser les efforts d'investissement de la Région et d'action foncière de la Safer."

Une vidéo donnant des extraits de l'assemblée générale de la Safer est en ligne sur le site www.saferlr.com (historique, exposé technique, table ronde).

Implantation du vignoble et surface des parcelles foncières : une étroite corrélation

Répartition de la vigne par établissement public de coopération intercommunale en Languedoc-Roussillon

Source DGFI 2009

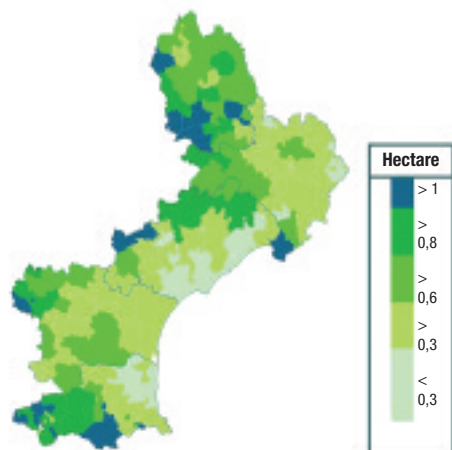


La taille moyenne des parcelles foncières en Languedoc-Roussillon est inférieure à 0,70 ha. Si on repère la localisation des plus petites parcelles inférieures à 3 000 m², on constate que celles-ci sont implantées dans les zones à vocation viticole. En quelque sorte, plus la vigne est présente dans un secteur, plus la taille des parcelles est réduite.

Pour lutter contre ce phénomène et améliorer la rentabilité des exploitations viticoles, un plan régional de regroupement des parcelles foncières doit être mis en place. Cela permettrait d'une part d'améliorer les conditions d'exploitation de la vigne mais aussi de lutter contre le mitage du paysage viticole et la propagation de la friche agricole.

Surface moyenne des parcelles foncières par établissement public de coopération intercommunale en Languedoc-Roussillon

Source DGFI 2009



INFORMATIONS PRATIQUES



Direction régionale

Domaine de Maurin
CS 41013 - 34973 LATTES CEDEX
Tél. : 04 67 07 10 80
Fax : 04 67 27 21 57
saferlr@saferlr.fr
<http://www.saferlr.com>

Directeur général :
Jean-Philippe Tronche
Relations extérieures :
Roland Traver

Service collectivités
et aménagement foncier :
Isabelle Botrel
Tél. : 04 67 07 10 97

Services départementaux Aude (11)

Directeur départemental :
Pierre Quesnel
Zone d'Activité de Sautès à Trèbes
11890 CARCASSONNE CEDEX 9
Tél. : 04 68 47 70 70

Gard (30)

Directeur départemental :
Hervé Flament
Mas de l'Agriculture,
1120 route de Saint-Gilles
30000 NIMES
Tél. : 04 66 04 99 30

Hérault (34)

Directeur départemental :
Christian Brun
Domaine de Maurin, CS 41013
34973 LATTES CEDEX
Tél. : 04 67 07 10 80

Lozère (48)

Directeur départemental :
Xavier Meyrueix
25 avenue Foch
48000 MENDE
Tél. : 04 66 49 00 90

Pyrénées-Orientales (66)

Directeur départemental :
François Pourcelot
Maison de l'Agriculture,
19 avenue de Grande-Bretagne
66000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 51 91 91

Safer la lettre est une publication de la Safer Languedoc-Roussillon.
Directeur de la publication :
Jean-Philippe Tronche.
Rédaction :
Paysan du Midi et Roland Traver.
Crédit photos :
Paysan du Midi
Safer Languedoc-Roussillon
BD ORTHO R, © IGN-PARIS-2009.
Conception-réalisation :
Réussir Sud, tél. 04 67 07 03 73.